

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 12 janvier 2009.

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le douzième jour du mois de janvier de l'an deux mille neuf, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents les conseillers : Mélanie Boissonneault,
Christian Laroche,
Rosaire Simoneau,
Patrice Cossette
Yves Chassé,

Était absent le conseiller : Paulin Nappert,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-01-01

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté, en y ajoutant les items suivants :

9.2 *Autorisation au Service de l'ingénierie d'aller en appel d'offres, pour et au nom de la Fabrique de Sainte-Marie, pour la vente d'un terrain à des fins de développement résidentiel sur le boulevard Lamontagne*

13.4 *Modification de l'annexe C de la Politique de travail du personnel cadre et non syndiqué*

13.1.5 *Aide financière / Festival d'orgue de Sainte-Marie, édition 2009*

Adopté à l'unanimité.

Huit (8) personnes assistent à la séance. Quatre (4) personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2009-01-02

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE POUR L'ÉTUDE DE DÉROGATIONS MINEURES TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2008 À 19H45

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale pour l'étude de dérogations mineures tenue le 8 décembre 2008 à 19 h 45 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale pour l'étude de dérogations mineures du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 8 décembre 2008 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-03

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2008 À 20H00

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 décembre 2008 à 20 h 00 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 8 décembre 2008 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-04

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE POUR L'ADOPTION DU BUDGET TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2008 À 19H30

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale pour l'adoption du budget tenue le 15 décembre 2008 à 19 h 30 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal pour l'adoption du budget de la Ville de Sainte-Marie tenue le 15 décembre 2008 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-05

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2008 À 20H30

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 décembre 2008 à 20 h 30 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence:

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 15 décembre 2008 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

Affaires
découlant des
procès-verbaux

Le maire demande aux membres de ce conseil s'ils ont des commentaires ou des questions à formuler sur les procès-verbaux qui ont été adoptés. Aucun membre de ce conseil n'a de questions ou de commentaires à apporter.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1447-2009

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1447-2009

Avis de présentation est donné par le conseiller **Patrice Cossette** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1447-2009 permettant à la Ville de Sainte-Marie de dépenser, pour l'année 2009, une somme maximum de 223 500,00 \$ pour l'exploitation d'un bâtiment industriel locatif.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1448-2009

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1448-2009

Avis de présentation est donné par le conseiller **Christian Laroche** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1448-2009 décrétant une dépense et un emprunt de 387 000,00 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour l'exécution de travaux de réfection de voirie et de pavage de diverses rues, de travaux de construction d'un réseau d'égout pluvial à l'intersection de l'avenue Saint-Patrice et de la rue Saint-Antoine et de travaux de réhabilitation de sections de conduites d'égout sanitaire sur la rue du Parc et la rue Labrecque.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1449-2009

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1449-2009

Avis de présentation est donné par le conseiller **Christian Laroche** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1449-2009 décrétant une dépense et un emprunt de 360 500,00 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour l'exécution de travaux de prolongement des services municipaux sur une partie de la rue des Rubis, dans le secteur de l'avenue de la Seigneurie, dans le secteur de l'avenue Linière et sur une partie du boulevard Lamontagne.

2009-01-06

ACQUISITION DU LOT 3 253 350 DU CADASTRE DU QUÉBEC / NOMINATION D'UN NOTAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2008-10-522 adoptée lors de la séance régulière du 14 octobre 2008, autorisé la signature d'une promesse d'achat d'un terrain vacant, soit le lot 3 253 350 du Cadastre du Québec, propriété de monsieur Jacques Poulin;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie s'est engagée, par la signature de cette promesse d'achat à signer l'acte de vente notarié devant notaire et ce, au cours du mois de janvier 2009;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme de notaires pour la préparation de l'acte de vente notarié;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la firme de notaires *Vachon, Breton, Cadorette* à préparer l'acte notarié pour la cession par le propriétaire, *monsieur Jacques Poulin*, du terrain vacant identifié par le lot 3 253 350 du Cadastre du Québec, et ce, pour la somme de 65 000,00 \$, taxes en sus si applicables, payable comme suit :

- Une somme de 25 000,00 \$, taxes en sus si applicables, à la signature de l'acte de vente notarié;
- Une somme de 20 000,00 \$, taxes en sus si applicables, le 31 janvier 2010;
- Une somme de 20 000,00 \$, taxes en sus si applicables, le 31 janvier 2011.

QUE ces sommes soient financées à même les activités financières des années 2009, 2010 et 2011.

QUE la Ville de Sainte-Marie devienne propriétaire de l'immeuble à la signature de l'acte de vente notarié, toutefois elle en prendra possession après la fin de l'usufruit, soit le 1^{er} mai 2011.

QUE le maire (le maire suppléant en son absence) et la greffière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

QUE les honoraires professionnels, estimés à 650,00 \$, taxes en sus, pour la préparation de l'acte ainsi que les frais de recherche et les frais relatifs à la publication de l'acte notarié estimés à 113,00 \$, soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 2 et référence aux budgets des années 2010 et 2011.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-07

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE, EMBAUCHE DE PERSONNEL – PROGRAMME HIVER 2009

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour modifier la liste des engagements et du tarif horaire des personnes qui travaillent temporairement au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire rectifier, par la présente, la liste de ces personnes par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche pour le programme Hiver 2009 les personnes suivantes :

ACTIVITÉS SPORTIVES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Angers, Nathalie	Professeure – work-out parents/enfants	26,00 \$
	Professeure – work-out combo	26,00 \$
	Professeure – work-out	26,00 \$
Deblois, Jean-Philippe	Professeur – tennis adulte	22,00 \$
	Fortin, Pierre	Animateur – soccer intérieur
Gosselin, Jessica	Animatrice – éveil sportif	14,00 \$
Lagrange, Kathy	Responsable – badminton	8,50 \$
Poulin, Jean-Marie	Animateur – ballon volant	15,00 \$
Poulin, Pier-Samuel	Professeur – tennis junior	15,00 \$
Simard, Étienne	Professeur – golf	30,00 \$

TERRAIN DE JEUX		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Trachy, Marie-Claude	Coordonnatrice – Vacances été	12,00 \$

ACTIVITÉS CULTURELLES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Audet, Sarah	Professeure – ballet jazz	25,00 \$
Beaudoin, Pierre-Emmanuel	Professeur – batterie	18,00 \$
Bilodeau, Gaétane	Professeure – yoga	30,00 \$
	Professeure – yoga enfants	30,00 \$
Binet, Michel	Professeur – aménagement intérieur	28,00 \$
Blais, Marie-Pierre	Professeure – piano	17,00 \$
Carrier, Aline	Professeure – atelier théâtre enfants	50,00 \$
	Professeure – cours de diction	35,00 \$
Caux, Anne-Marie	Professeure – danse créative	20,00 \$
Doyon, Mariane	Professeure – piano	18,00 \$
	Professeure - flûte	18,00 \$
Drouin, Isabelle	Professeure – peinture	20,00 \$
	Professeure - dessin	20,00 \$
Filiatrault, Jacques	Professeur – tai chi chuan	27,00 \$
Gagnon, Josée	Professeure – peinture sur toile	28,00 \$
Houle, Valérie	Professeure – ingénieux	20,00 \$
Morin, Chantale	Professeure – espagnol	25,00 \$
Ouellet, Michel	Professeur - batterie	17,00 \$
Paradis, Sophie	Professeure – yoga	25,00 \$
Paré, Geneviève	Professeure – chant	17,00 \$

ACTIVITÉS AQUATIQUES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Audet, Geneviève	Enseignement spécialisé	25,00 \$
	Responsable moniteurs	20,00 \$
	Surveillance	14,60 \$
Audet, Sarah	Préposée à l'accueil	9,50 \$
Barrette, Line	Préposée à l'accueil	12,40 \$
Beaudoin, Émilie	Surveillance	10,75 \$
	Enseignement	10,35 \$
	Enseignement – aqua jogging et aqua maman	18,58 \$

Bédard, Catherine	Surveillance	14,60 \$
	Enseignement – croix de bronze	21,00 \$
	Enseignement – gardiens avertis	21,00 \$
	Responsable sauveteurs	20,00 \$
Bédard, Josianne	Enseignement aqua-poussette	25,80 \$
	Surveillance	12,75 \$
Bédard, Mélanie	Surveillance	13,70 \$
Bernard-Genest, Marie-Pier	Assistant-surveillant	Salaire minimum
	Enseignement	10,35 \$
	Préposée à l'accueil	Salaire minimum
	Enseignement – aquaforme et aquaforme aînés	18,58 \$
Berthiaume, Julie	Surveillance	13,70 \$
	Enseignement	14,61 \$
Berthiaume, Samuel	Enseignement – médaille de bronze et RCR	18,00 \$
	Surveillance	14,60 \$
Bourdon, Roxane	Entraîneuse	18,58 \$
	Surveillance	11,85 \$
Carter-Labbé, Alex	Enseignement	12,78 \$
	Enseignement – nage synchronisée	12,00 \$
	Surveillance	10,95 \$
Cloutier, Sarah	Enseignement – nage synchronisée	18,00 \$
	Enseignement – nage synchronisée	13,00 \$
Couture, Andréanne	Enseignement	13,71 \$
	Surveillance	14,60 \$
	Enseignement – aquaNageur	18,58 \$
Demers, Laurie	Surveillance	10,75 \$
	Surveillance	14,60 \$
Fortin, Pierre	Enseignement – nage synchronisée	19,35 \$
	Surveillance	10,95 \$
Gagné, Brigitte	Enseignement	10,35 \$
	Préposée à l'accueil	9,00 \$
Giguère, Maria Camila	Enseignement	10,35 \$
	Surveillance	10,75 \$
Gosselin, Mireille	Assistant-surveillant	Salaire minimum
	Préposée à l'accueil	Salaire minimum
Langevin, Jessica	Enseignement	10,35 \$
	Surveillance	12,78 \$
Mercier, Pier-Ann	Enseignement	13,71 \$
	Surveillance	11,85 \$
Racine-Roux, Zoé	Enseignement	12,78 \$
	Surveillance	11,85 \$
Turmel, Josée-Anne	Préposée à l'accueil	9,00 \$
	Enseignement	10,55 \$
	Surveillance	10,95 \$
Vachon, Julie	Préposée à l'accueil	9,00 \$
	Enseignement	14,61 \$
	Surveillance	14,60 \$

QUE cette liste du personnel représente une masse salariale de 35 000,00 \$ n'incluant pas les bénéfices marginaux.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 3.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-08

RÉSOLUTION AUTORISANT LE SERVICE DE L'INGÉNIERIE À ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA MISE AUX NORMES DES CONTRÔLEURS DE DÉBIT ET L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DES POMPES DU POSTE DE POMPAGE CHASSÉ

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2008-09-441 adoptée lors de la séance régulière du 8 septembre 2008, la Ville de Sainte-Marie s'est engagée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à effectuer les correctifs sur les contrôleurs de débit C-2 et C-5 ainsi qu'à augmenter la capacité de pompage du poste de pompage Chassé tout en tenant compte des futurs développements ainsi que de la nouvelle usine de production d'eau potable;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'une étude, la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance concernant ces travaux;

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à procéder à un appel d'offres sur invitation concernant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude, de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux correctifs sur les contrôleurs de débit C-2 et C-5 ainsi que des travaux visant l'augmentation de la capacité de pompage du poste de pompage Chassé et ce, tout en tenant compte des futurs développements ainsi que de la nouvelle usine de production d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-09

AUTORISATION AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES, POUR ET AU NOM DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE, POUR LA VENTE D'UN TERRAIN À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SUR LE BOULEVARD LAMONTAGNE

ATTENDU QU'un projet de prolongement des services municipaux sur le boulevard Lamontagne est en cours de préparation pour sa réalisation au cours de l'année 2009;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inclure le terrain, propriété de la *Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie* à l'intérieur de ce prolongement;

ATTENDU QUE la *Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie* ne désire pas être le promoteur de cette partie de développement résidentiel;

ATTENDU QUE la *Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie* est disposée à vendre le terrain nécessaire à des fins de développement résidentiel sur le boulevard Lamontagne;

ATTENDU QUE la *Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie* a accepté que le Service de l'ingénierie de la Ville de Sainte-Marie soit mandaté pour la préparation du document d'appel d'offres et ce, pour la vente d'un terrain à des fins de développement résidentiel sur le boulevard Lamontagne;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à procéder, pour et au nom de la *Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie*, à un appel d'offres sur invitation pour la vente du terrain nécessaire à des fins de développement résidentiel sur le boulevard Lamontagne.

QUE les frais d'appel d'offres soient à la charge de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-10

AIDE FINANCIÈRE / TOURNOI PEE-WEE LIONS VACHON, ÉDITION 2009

ATTENDU QUE les responsables du *Club Lions Ste-Marie Inc.* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation du 43^e tournoi provincial de hockey Pee-Wee Lions Vachon qui se tiendra du 11 au 18 janvier 2009 à l'aréna Paul-Henri-Drouin;

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 125,00 \$ à l'organisme *Club Lions Ste-Marie inc.* pour la réalisation du 43^e tournoi provincial de hockey Pee-Wee Lions Vachon qui se tiendra du 11 au 18 janvier 2009 à l'aréna Paul-Henri-Drouin.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 4.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-11

AIDE FINANCIÈRE / TOURNOI MIDGET BOLDUC DE SAINTE-MARIE, ÉDITION 2009

ATTENDU QUE les organisateurs du 39^e tournoi provincial Midget Bolduc de Sainte-Marie se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de leur tournoi annuel qui se tiendra du 15 au 22 février 2009 à l'aréna Paul-Henri-Drouin;

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 125,00 \$ au *Tournoi Midget Bolduc de Ste-Marie* pour la réalisation du 39^e tournoi provincial Midget Bolduc qui se tiendra du 15 au 22 février 2009 à l'aréna Paul-Henri-Drouin.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 5.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-12

AIDE FINANCIÈRE / DANSEURS DE SAINTE-MARIE INC.

ATTENDU QUE les responsables des *Danseurs de Sainte-Marie inc.* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la préparation de leurs activités pour l'année 2009;

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2009, aux *Danseurs de Sainte-Marie inc.* une aide financière au montant de 4 000,00 \$ afin de leur permettre de réaliser leurs activités régulières.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 6.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-13

AIDE FINANCIÈRE / FESTIVAL GIGUE EN FÊTE, ÉDITION 2009

ATTENDU QUE la 10^{ème} édition du Festival Gigue en Fête se tiendra du 2 au 5 juillet 2009;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a établi que ce festival international soit l'événement porte-étendard de la ville;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Sainte-Marie, la subvention municipale pour l'année 2009 a été établie à 50 000,00 \$;

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2009, à la *Corporation du Festival Gigue en Fête de Sainte-Marie* un montant de 50 000,00 \$ pour les soutenir financièrement dans l'organisation de cet événement international. Cette subvention sera versée en trois (3) versements comme suit :

15 000,00 \$	le 15 janvier 2009
20 000,00 \$	le 15 mars 2009
15 000,00 \$	le 15 mai 2009

QUE cette aide financière soit prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 7.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-14

AIDE FINANCIÈRE / FESTIVAL D'ORGUE DE SAINTE-MARIE, ÉDITION 2009

ATTENDU QUE les responsables du 9^e festival d'orgue de Sainte-Marie se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de leur activité qui se tiendra les 7, 14 et 21 juin 2009 en l'église de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 750,00 \$ au *Festival d'orgue de Sainte-Marie* pour la réalisation de la 9^e édition de leur festival qui se tiendra en l'église de Sainte-Marie les 7, 14 et 21 juin 2009.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 8.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-15

SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC SAMAR POUR L'ANNÉE 2009

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Ville de Sainte-Marie et la Société de l'arbre Mariveraine (SAMAR) pour l'année 2009;

ATTENDU QU'à l'intérieur de cette entente, la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière d'un montant maximal de 103 500,00 \$, taxes en sus, et réserve à même ses activités financières de l'année 2009 une somme maximale de 32 100,00 \$ pour couvrir les dépenses de fleurs, de matériaux, de phytoprotection, de location et d'entretien de véhicules;

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer l'entente intervenue avec la Société de l'arbre Mariveraine (SAMAR) pour l'année 2009.

QUE par cette entente, la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière à la Société de l'arbre Mariveraine (SAMAR) d'un montant maximal de 103 500,00 \$, taxes en sus. En contrepartie de l'engagement de la Ville, la SAMAR s'engage à réaliser plusieurs activités en matière d'horticulture ornementale et d'arboriculture, et ce, pour la période s'étalant du 1^{er} mars au 31 décembre 2009.

QUE ledit montant de 103 500,00 \$, taxes en sus, soit payé comme suit:

◆ le 15 janvier 2009	15 000,00 \$, taxes en sus
◆ le 15 mars 2009	25 000,00 \$, taxes en sus
◆ le 15 mai 2009	50 000,00 \$, taxes en sus
◆ le 15 août 2009	13 500,00 \$, taxes en sus

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

QUE la Ville de Sainte-Marie s'engage également à réserver à même son budget d'activités financières de l'année 2009 une somme maximale de 32 100,00 \$ pour couvrir les dépenses de fleurs (jardinières, annuelles, vivaces), de matériaux (compost, engrais, outils), de matériaux de phytoprotection, de location et d'entretien de véhicules.

Certificat de crédits du trésorier numéro 9.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-16

SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE SAINTE-MARIE INC. POUR L'ANNÉE 2009

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie mandate la *Corporation de développement touristique de Sainte-Marie inc.* dans la mise en œuvre des actions à réaliser en ce qui touche le développement de notre industrie touristique;

ATTENDU QUE l'entente intervenue avec la *Corporation de développement touristique de Sainte-Marie inc.*, relativement à l'attribution des ressources financières leur permettant d'assumer le plein leadership de ce mandat, est expirée depuis le 31 décembre 2008;

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la signature du protocole d'entente avec la *Corporation de développement touristique de Sainte-Marie inc.* relativement à l'attribution des ressources financières leur permettant d'assumer la mise en œuvre des actions à réaliser en ce qui touche le développement de notre industrie touristique.

QUE par ce protocole, la Ville de Sainte-Marie s'engage à verser une subvention de fonctionnement de 67 600,00 \$, taxes en sus, pour l'année 2009 et que ladite subvention sera versée aux dates suivantes:

15 janvier 2009	12 000,00 \$, taxes en sus
15 mars 2009	15 600,00 \$, taxes en sus
15 avril 2009	20 000,00 \$, taxes en sus
15 juillet 2009	20 000,00 \$, taxes en sus

QUE ces sommes soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 10.

Adopté à l'unanimité.

2009-01-17

MODIFICATION DE L'ANNEXE C DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE ET NON SYNDIQUÉ

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire modifier l'annexe C de la politique de travail du personnel cadre et non syndiqué;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie l'annexe C de la politique de travail du personnel cadre et non syndiqué intitulée *Conditions de garde du Service des travaux publics* de façon à adapter les heures de garde au nouvel horaire des cols bleus et à accorder aux contremaîtres une rémunération supplémentaire pour gérer l'équipe de nuit pendant la période où une équipe de nuit est formée et ce, rétroactivement au 15 décembre 2008.

QUE la somme encourue par cette modification de l'annexe C, estimée à 1 000,00 \$, soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 11.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune question n'est posée.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 30.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Harold Guay,
Maire.

